

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité :** PRADINES

Date de convocation :
08.12.2022
Membres :
En exercice : <input type="text" value="15"/>
Présents <input type="text" value="11"/>
Votants : <input type="text" value="11"/>
Décisions N°
05

Le 13.12.2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY.

Etaient absents : DENIS Sylvie, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, Magali BOULLIER

Secrétaire de séance : Jean-Marc SCHIMITZ.

Date d'envoi de la convocation : 08 décembre 2022.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°05 « TELEPHONE PROFESSIONNEL ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLÉ OPERATION	MONTANT
21	2188	354	TELEPHONE PROFESSIONNEL	+600,00 €
TOTAL				+ 600,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	Opération	LIBELLÉ OPERATION	MONTANT
23	2313	348	AMENAGEMENT DU PREAU POUR GARDERIE	- 600,00 €
TOTAL				- 600,00 €

Fait à PRADINES, le 13 Décembre 2022

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc SCHIMITZ

Le Maire,
Charles BRUN